

Une petite victoire dans ce marasme ambiant.

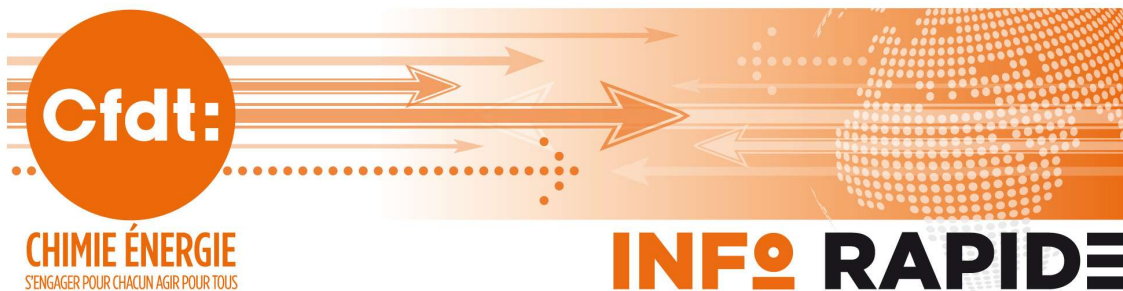
L'UNEDIC, sous la présidence de la **CFDT**, a décidé de prendre en charge les salariés actuellement en congé de reclassement du PSE 2025.

Ces salariés délaissés par DOMO vont recevoir un courrier les invitant à entrer en CSP.

Après de longs mois d'incertitudes, ces salariés pourront au moins être traités comme les autres.

Envoyez vos questions aux élus :

David Haeusler, Brice Delsuc, Laurence Boullot, Natacha Bouffanet, Frédéric Brun, Jean François Fanjat, Sam Slachetka, Manuel Rossi et Yannick Cougoulat.



La FCE - CFDT toujours mobilisée

Côté FCE, vous nous aviez alerté quant à la situation très particulière de 48 salariés, en congé de reclassement depuis un 1^{er} PSE mi 2025, et qui risquaient de se retrouver sans revenu de remplacement après la liquidation (le temps que leur congé se termine) du fait d'un vide juridique.

Depuis 10 jours, sur sollicitation des représentants du personnel et du cabinet du ministre du travail, toutes les parties prenantes (Cab / DGEFP, UNEDIC, AGS, MIRE faisant le lien avec les mandataires) se sont réunies plusieurs fois pour trouver une solution dérogatoire, en partageant les efforts.

Je passe les détails, mais les engagements de principe des uns et des autres ont permis au **Bureau de l'Unédic** ce matin de décider l'accord de la **dérogation suivante : bascule des salariés en congé de reclassement en CSP d'une durée de 12 mois (sans attendre la fin du délai d'option de 21 jours = bascule dès acceptation du salarié licencié).**

Nous avons donc réussi à convaincre le patronat, qui préférait l'option : « bascule en CSP d'une durée de « 12 mois - nombre de mois de congé de reclassement déjà réalisés ». Notre argument premier : les salariés n'avaient pu bénéficier d'un accompagnement depuis janvier (le prestataire n'ayant pas été payé). Nous répondons donc à la solution première demandée par la CFDT et les autres OS !

A noter que le traitement dérogatoire décidé reste tout à fait exceptionnel, et ne préfigure pas la solution pérenne qui devra nécessairement être trouvée (législative et réglementaire). Le Ministre s'est engagé à un lancement des travaux rapidement.

Même si les nouvelles ne sont pas bonnes concernant la poursuite de l'emploi, les personnes sont au moins certaines d'être sécurisées financièrement : 12 mois de CSP (à 75% du salaire, accompagnement spécifique, puis 6 mois d'ARE si pas de reprise d'emploi à la fin du CSP – un peu plus longtemps pour les seniors), tout comme les autres salariés qui vont être licenciés d'ici la fin de la semaine.

Envoyez vos questions aux élus :

David Haeusler, Brice Delsuc, Laurence Bouillot, Natacha Bouffanet, Frédéric Brun, Jean François Fanjat, Sam Slachetka, Manuel Rossi et Yannick Cougoulat.